PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 Décembre 2022

Le 5 Décembre 2022 à 20 heures, le conseil municipal réuni à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, LAPALUD, MILLET, DUMONT, FAGNI, PESTELLE
Mmes MICHAUD, DECHAIX, MOISSONNIER, AJOUX, ROGNARD, CHAMBAUD, DESSERTINE

Excusé : Pascal MANGUELIN

Secrétaire de séance : Francis PESTELLE

Pascal MANGUELIN donne pouvoir à Michel ALBERTI

1) Approbation du dernier Conseil :
Le denier conseil est approuvé à l'unanimité

2) Urbanisme
► D.I.A.
Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur les ventes ci-dessous :

- DIA 00123522V0019 : Vente d'un terrain bâti sur les parcelles cadastrées B0670, B0675, B0676, d'une surface totale de 1005 m^2, pour un montant de 360 000,00 euros.

►**Évolution du PLU** :
Le Maire rappelle que le PLU actuellement en vigueur a été approuvé en mars 2018. L'instruction des différents dossiers d'urbanisme traités depuis ont mis en évidence des difficultés d'interprétation du règlement, des imprécisions, des incohérences. Le projet du Lotissement « Michon » en est l'illustration, l'aménagement des corps de ferme et de leurs dépendances également (changement de destination). Par ailleurs, la mise en compatibilité du PLU avec le SCOT est aussi à prévoir.
Pour aider la commune dans sa réflexion de faire évoluer le PLU un devis a été demandé à l'agence 2br de Lyon lequel est arrivé cette fin de journée. Il n'a donc pas été étudié. Le Maire précise qu'un autre devis sera demandé.
Mme d'ALMEIDA précise que le service ADS unifié de la Communauté de Communes de la Dombes apporte son aide aux communes pour la rédaction du règlement, des OAP et l'intégration des dispositions du SCOT et du projet de territoire de la CCD dans le PLU. L'objectif étant d'uniformiser les règlements des PLU du territoire pour une meilleure instruction et compréhension de chacun.

3) Commission des finances -Situations budgétaires
La commission des finances s'est réunie le 8 novembre dernier. Valérie Multon fait état d'un premier bilan comptable positif.
La commission propose de travailler sur différents projets qui seront soumis au vote du budget en mars prochain. Les montants indiqués sont approximatifs et seront discutés au moment de la réalisation du budget.
-*Tennis* :**100 000,00 euros**

-*Abri Football* : **10 000,00 euros** (la dalle sera faite par les bénévoles)

-*Cheminement Doux (Mitaine)* : **200 000,00 euros**
La réunion publique tenue le 20 octobre 2022, a été très fructueuse et a permis d'avancer sur le projet.

Des subventions ont été demandées au département et à la Communauté de Communes sous forme de fonds de concours.
La prochaine étape est l'étude du prolongement du cheminement doux Route de Chatillon/Chalaronne.

Il est rappelé que pour la sécurisation de la Route de Beaumont un marquage au sol est prévu pour le cheminement piétons et vélo.

-*Voirie* : **100 000,00 euros** (à ventiler entre la réfection du chemin des Bieux et du chemin des Bonnes)

Isabelle Michaud demande à ce que soit mis expressément à l'ordre du jour du prochain conseil municipal la validation de ces travaux
Le Maire précise que ces travaux ont été validés en Commission Chemins.

Elle fait remarquer également que le Conseil Municipal n'a aucun retour des commissions et qu'il faut prévoir plus de transparence.
Le Maire propose que le dernier compte rendu de la commission des chemins soit envoyé au Conseil Municipal et que les comptes-rendus des commissions soient régulièrement transmis aux conseillers municipaux.
Stéphane Lapalud s'étonne que rien n'ait été prévu pour la route de la Laiterie. Avec la construction en cours de 11 appartements il est nécessaire de revoir le problème.

-*Bâtiment Sinistré :* environ **250 000,00 euros** (prise en charge par l'assurance)
La fin des travaux est prévue fin mars début Avril.

-« *Hangar Chagneux »*
A la demande d'Isabelle Michaud ce point sera également mis expressément à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal, le Maire informe le Conseil qu'il a demandé à un maitre d'œuvre de faire un croquis d'aménagement sur la zone libérée par le bâtiment incendié et la place du village (pour une somme de 615,00 €).

Différents projets ont été évoqués également lors de la commission des finances.

-CPINI Mise aux normes des circuits électriques
-Cuma : **180 000,00 euros**. Le Maire demande au Conseil de réfléchir sur le projet d'achat du terrain de la CUMA et du bâtiment. Cela devra faire l'objet d'une validation par le Conseil municipal.
-Audit sur le bâtiment de l'église
-Achat de différents matériels (ordinateurs pour la mairie et pour la bibliothèque)
-Réfection des huisseries du bâtiment du CCAS
- Une étude sur des mesures d'isolation de l'école est également à prévoir

ALEC 01 (l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain) viendra faire un audit en janvier sur l'ensemble des bâtiments communaux.

Monsieur Lionel VIRICEL, conseiller auprès des décideurs locaux est convié à participer à la prochaine réunion de la commission n des finances.

4) Commission Emploi- Départ de Valérie MULTON

Valérie MULTON explique qu'en prévision de son départ en retraite au 1er juillet 2023, Dominique d'ALMEIDA a fait savoir son souhait de lui succéder sur ce poste. Afin de remplacer Dominique une annonce de vacance de poste d'adjoint administratif a été publiée sur le site « emploi territorial » et diffusée auprès des communes de la CCD.

A ce jour une douzaine de candidatures ont été reçues mais la plupart ne correspondent pas au profil recherché. Seules trois d'entre elles peuvent être retenues.
Elles seront convoquées prochainement pour un entretien qui sera assuré par le Maire, Chantal DESSERTINE, Michel ALBERTI, Stéphane LAPALUD, Valérie CHAMBAUD, Valérie MULTON et Dominique d'ALMEIDA.

5) Commission Association tarifs /astreinte

La commission association s'est réunie le jeudi 24 novembre. Elle a validé les conventions à mettre en place avec les associations utilisant régulièrement la salle des fêtes ou la salle de réunion. Suite à la réouverture à la location de la salle des fêtes, un premier point a été fait sur ce nouveau fonctionnement.

A cette occasion une discussion a eu lieu sur la gratuité faite aux associations une fois par année et le résultat de ce débat est exposé à l'ensemble du conseil municipal. La commission propose de fixer un tarif de 150€ pour les associations utilisant uniquement l'extérieur de la salle des fêtes, la cuisine et les toilettes (farfouille des pompiers, fêtes du comité des fêtes). Ces associations pourraient ainsi avoir une gratuité de la salle lorsqu'elles utilisent la totalité de la salle et un tarif réduit pour une utilisation partielle.

Isabelle MICHAUD met en avant la nécessité de soutenir les associations qui font vivre le village. Permettre plusieurs gratuités de salle aux associations qui l'utilisent régulièrement irait dans ce sens. Certains n'y sont pas favorables car cette proposition serait l'ouverture à plus de réservations gratuites.
Après discussion, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs actuellement en vigueur et une gratuité/ association/an.
Chantal DESSERTINE informe que jusqu'à présent la salle des fêtes n'était pas louée le mois d'août du fait de l'impossibilité d'assurer le nettoyage. Elle propose que la salle puisse être louée et qu'une solution soit trouvée pour le ménage. Cette proposition est approuvée par le conseil municipal.

6)Numérisation des lieux Dits

Monsieur le Maire rappelle les éléments de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, étend à toutes les communes l'obligation de procéder à l'adressage et de transmettre ces adresses à l'administration centrale via une Base Adresse Locale (BAL).
L'adressage consiste à créer des adresses normées et nécessite de dénommer chaque voie possédant une ou plusieurs adresses puis de numéroter chaque bâti de la commune (habitations, commerces, entreprises, sites publics destinés à accueillir du public même de manière épisodique) y compris l'habitat dispersé ou isolé.

Monsieur le Maire propose de mettre en place une commission pour traiter ce dossier :
A l'unanimité **Mireille Ajoux, Christine Moissonnier, Francis Pestelle** sont membres de cette commission. Une réunion est prévue en début d'année pour commencer à travailler sur le dossier.

7) Demande du 3ème adjoint / Suppression de son indemnité

Monsieur le Maire donne la parole à Stéphane Lapalud 3ème adjoint,
Ce dernier explique qu'en raison d'une charge de travail importante, il n'est pas aussi présent qu'il le souhaite à la Mairie pour traiter les dossiers. Il demande à ne plus percevoir son indemnité à compter du 1er janvier 2023 mais à conserver son titre de 3ème adjoint.
Un débat s'engage entre les conseillers municipaux ;
Après un vote à main levée, 5 sont contre la suppression de l'indemnité du 3ème adjoint et 10 s'abstiennent.
L'indemnité est maintenue.

8) Cimetière

Colette Dechaix rappelle que les cavurnes sont des cases en béton armé enterrées et concédés aux familles pour leur permettre d'y déposer les urnes funéraires.
Elles peuvent contenir au maximum 4 urnes.
Chaque cavurne est fermée par une plaque en granit sur laquelle est gravée : nom prénom date de naissance et date du décès du défunt.
Les cavurnes comme les stèles et monuments sont à la charge des familles.
Après en avoir délibéré le conseil vote le tarif et durée des concessions pour l'acquisition d'une cavurne :

►15 ans : 150,00 euros
►30 ans : 300 ,00 euros.

9) Protection sociale complémentaire à compter de 2024 / principe général

Le législateur a prévu en 2007 la possibilité pour les employeurs locaux de participer financièrement aux contrats de protection sociale de leurs agents (mutuelle santé et garantie de maintien de salaire).

Le dispositif précise aux employeurs de participer aux contrats dans le cadre d'une labellisation. Les contrats sont alors référencés par des organismes accrédités et souscrits individuellement par les agents.

Les employeurs peuvent également souscrire auprès des opérateurs une convention dite de participation à l'issue d'une procédure de consultation et respectant la commande publique.

Le Centre de gestion de l'Ain engagera prochainement une procédure de marché public afin de proposer aux collectivités qui le souhaitent une convention de participation (contrat -groupe) à adhésion facultative en complémentaire santé et prévoyance.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour envoyer une lettre d'intention au Centre de Gestion., qui ne suppose aucun engagement définitif. Les garanties et les taux de cotisations obtenus seront présentés à l'issue la consultation pour permettre aux agents de décider ou non d'adhérer. La participation communale à cette protection sociale complémentaire deviendra obligatoire à compter de 2025 pour la protection de prévoyance et 2026 pour les mutuelles santé.

10) **Evolution du Sivos – Création d'une commission**

Actuellement les statuts du SIVOS se résument à la création d'une nouvelle classe et ne prennent pas en compte les frais de fonctionnement et d'investissement de l'école.
Il parait nécessaire de revoir les statuts du Sivos d'autant plus qu'il n'y a aucune convention entre les 3 communes concernant la répartition des frais scolaires.
Le Maire rappelle qu'il a pris contact avec les maires des communes de Saint Germain sur Renom et de la Chapelle du Chatelard.
Joel Fagni propose de travailler en amont sur le statut du Sivos avant de faire une proposition aux deux autres communes.
Une Commission est créée pour travailler avec lui sur le dossier : Stéphane Lapalud, Isabelle Michaud, Joël Fagni, Mireille Ajoux.

11) Comptes-rendus de réunions :

Chantal Dessertine a participé à une réunion avec la chambre d'agriculture et la Communauté de Communes de la Dombes, réunion qui avait pour but d'organiser ensemble une stratégie pour ne pas laisser partir le foncier et favoriser l'implantation de jeunes agriculteurs.

Conférence des Maires

Le Maire rappelle quelques points importants :
►Il faut s'attendre à une augmentation sérieuse de la part fixe de la redevance incitative en 2023 ainsi que du prix au kilo des ordures ménagères.

► La mutualisation du contrôle des Poteaux incendies par la Communauté de Communes de la Dombes s'avère financièrement intéressante, le coût par poteaux s'élèvera à 19 euros, il sera nécessaire de désigner ultérieurement un référent (agent communal ou conseiller municipal) .

12) Questions diverses

Francis Pestelle rappelle qu'il souhaite la suppression du Rond-Point dans le lotissement de la Dame. Il se propose d'enlever lui-même ce rond-point avec l'aide de Monsieur Dessertine.

Monsieur Grandjean informe qu'une enquête a été faite suite à la pollution du Renon notée l'été dernier en provenance de la STEP. Elle a abouti à la constatation d'un défaut de pente au niveau des canalisations en entrée de station. C'est un problème qui regarde le constructeur et une demande de réparation a été faite auprès de l'entreprise Fontenat.

Rappel :

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu à Marlieux le jeudi 15 décembre à 19H30 à la salle des fêtes.
Il rappelle également que les vœux de la Municipalité auront lieu le dimanche 8 janvier à 10 H 30.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le lundi 6 février à 20 heures

L'ordre du jour est terminé, la séance est close à 23 heures.